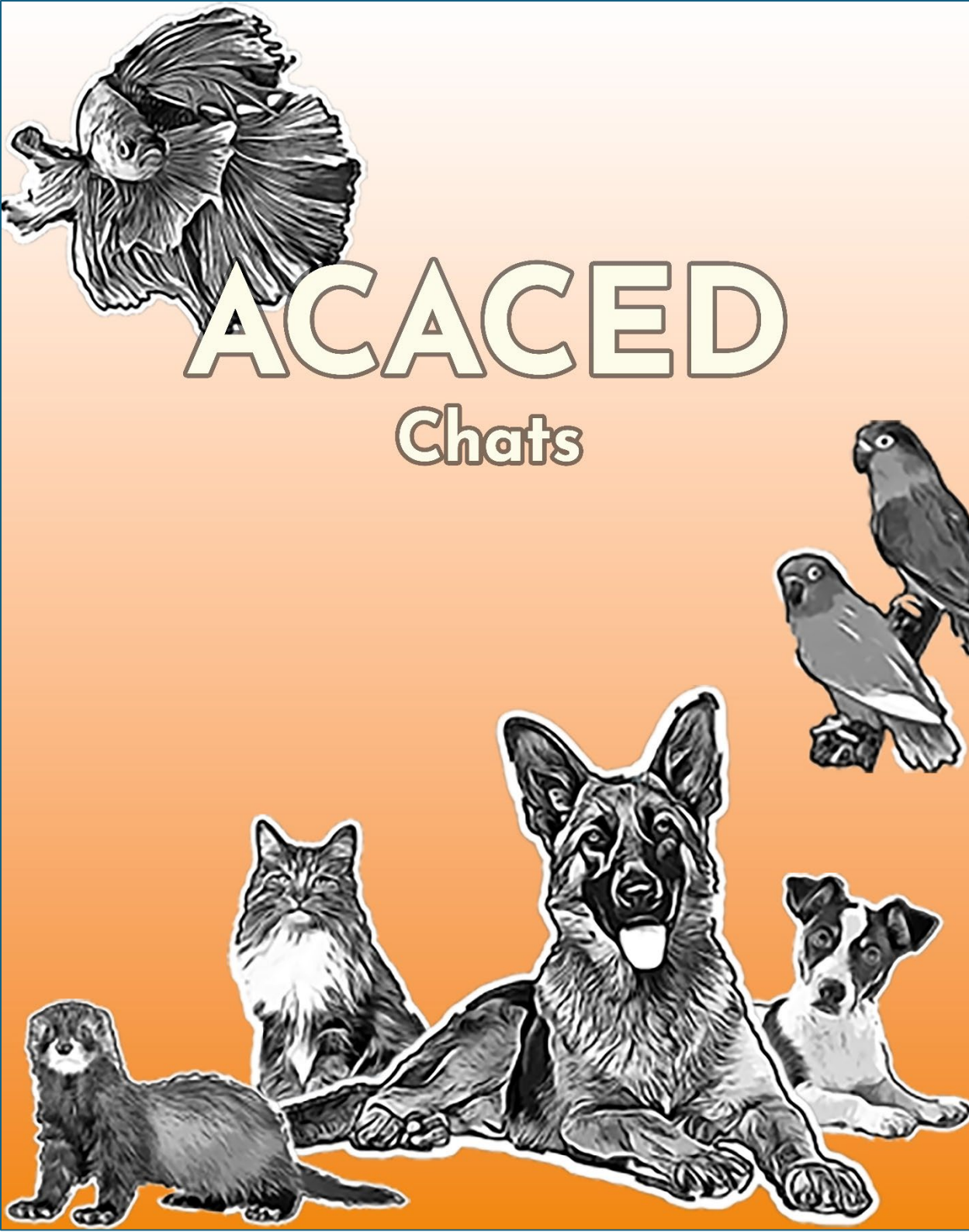




ACACED Chats PARTIE 2

Les organismes de promotion des races félines

I – Le rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de race féline

A – La fédération du Livre Officiel des Origines Félines (LOOF)

Fondé en 1996, le LOOF a pour mission première la tenue du livre généalogique, soit l'émission des pédigrées des chats de race en France.

Contrairement au LOF, le LOOF reconnaît les races de chats issues du monde entier et pas seulement les races félines françaises (mais elle ne délivre les pédigrées que pour le territoire français).

Elle a pour autres missions :

- L'édition des documents officiels relatifs aux reproducteurs,
- La définition des « **standards des races** » (documents officiels détaillant les idéaux morphologique, physique et comportemental pour chaque race),
- La promotion des races félines,
- L'organisation de concours, de la formation et de la nomination des juges,
- La formation des éleveurs.



B – Les clubs de races félines et les éleveurs

Les clubs (ou associations) de races félines sont affiliés au LOOF.

Ils ont pour missions, pour la ou les races qui leur ont été confiées :

- La publication, la gestion et la diffusion du standard de la race,
- L'organisation des épreuves de sélection de la race,
- L'élaboration de la grille de cotation des géniteurs de la race,
- La mise en place des protocoles d'examens sanitaires, notamment dans le cadre de l'émergence et de la transmission des tares génétiques au sein d'une race,
- La détermination des motifs de non-confirmation d'un animal pour une race donnée,
- La participation au recrutement et à la formation des juges de la race,
- La diffusion d'informations.

Ces missions permettent aux clubs de races la mise en vigueur du respect du standard des races en vue de l'améliorer, d'en encourager l'élevage et de contribuer à sa promotion.

III – L’inscription d’un chat au LOOF

L’inscription au LOOF permet d’obtenir le pédigrée d’un chat, et donc de prétendre à son appellation de « **chat de race** ». Les chats non-inscrits au LOOF sont désignés comme « **chats de type [RACE]** ».

Par exemple, un Chartreux inscrit au LOOF peut être désigné comme « Chat de race Chartreux ». Un Chartreux non inscrit au LOOF est désigné comme « Chat de type chartreux », même si le chat correspond à tous les standards de la race Chartreux.

Le pédigrée est un document officiel comportant la généalogie d’un chat sur plusieurs générations et qui reconnaît un animal comme appartenant à une race.

Le pédigrée permet également :

- D’identifier les lignées et leurs origines,
- D’estimer le degré de consanguinité proche d’un animal,
- D’obtenir des informations sur le génotype d’un chat, et donc :
 - De déterminer les couleurs possibles de sa descendance,
 - D’estimer les probabilités de maladies génétiques répertoriées dans la race.

Un chaton peut être inscrit au LOOF si :

- Ses deux parents possèdent eux-mêmes un pédigrée LOOF ou un pédigrée délivré à l'étranger s'il est né hors de France (auquel cas ledit pédigrée doit avoir été émis par un livre généalogique reconnu par le LOOF),
- Une déclaration de saillie et de naissance est soumise au LOOF **dans les 3 mois suivant sa naissance**,
- Une demande de pédigrée est soumise au LOOF **une fois l'animal identifié et dans les 8 mois suivant sa naissance**.

SOURCES OFFICIELLES

Site du LOOF : <https://loof.asso.fr/>

Inscription d'un chat au LOOF : <https://loof.asso.fr/demande-de-pedigree>

IMAGES

Logo LOOF : <https://loof.asso.fr/>